

M A I R I E

DE

SAINT-GENEST-MALIFAUX

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01
Télécopieur : 04 77 51 26 71

ARRETE 2022-103

Le Maire de la Commune de SAINT GENEST MALIFAUX :

VU la demande présentée par l'entreprise CSC - Route de Gien 45600 SULLY SUR LOIRE ;

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 131.3 et L 131.4 ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des personnes à l'occasion **de travaux au 3 montée des Babets avec l'intervention d'un ensemble porteur remorque de 26 T le mardi 20 septembre 2022 ;**

A R R E T E :**Article 1^{er} : *Circulation***

La circulation de tous véhicules sera interdite **Montée des Babets le mardi 20 septembre 2022.**

Article 2 : Des barrières et une signalisation adéquate seront mises en place et maintenues pendant toute la durée des travaux par l'entreprise CSC.

Article 3 : L'entreprise CSC, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de SAINT-GENEST-MALIFAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à SAINT GENEST MALIFAUX, le 15 septembre 2022

Le Maire
Vincent DUCREUX

